

## Négociations commerciales 2024 : La Coopération Agricole appelle les sénateurs à préserver l'équilibre du secteur agro-alimentaire français

***Ce jeudi 26 octobre 2023, le projet de loi « portant mesures d'urgence pour lutter contre l'inflation concernant les produits de grande consommation » sera présenté au vote des sénateurs. La Coopération Agricole déplore une approche initiale déflationniste et « court-termiste » qui, sur le long-terme, pourrait être préjudiciable à la souveraineté alimentaire de la France et appelle les sénateurs à préserver les filières agricoles et alimentaires françaises.***

La Coopération Agricole, représentant 2100 coopératives, entreprises des agriculteurs et des territoires, non délocalisables, alerte sur les risques que fait peser ce projet de loi dit « anti-inflation ».

Le texte, qui prévoit les modalités d'avancement des négociations commerciales et un calendrier différencié selon des seuils de chiffre d'affaires, ne prévoit aucun discernement pour les productions alimentaires issues de nos territoires et n'apporte aucune garantie sur la protection de la rémunération des acteurs de l'amont agricole.

Au contraire, en accélérant les négociations dans un objectif de déflation, il peut fragiliser les dispositifs légaux qui protègent actuellement les filières agricoles. Préparé dans la précipitation, et sans en mesurer l'impact sur le secteur agro-alimentaire français, ce nouveau texte de loi pourrait mettre à mal les acquis des lois EGalim et Descrozaille qui aujourd'hui représentent un bouclier pour la juste rémunération des agriculteurs.

Dans ce nouveau contexte réglementaire, et à l'aube du démarrage des négociations, La Coopération Agricole appelle les sénateurs à mieux prendre en compte les spécificités des entreprises en lien avec la production agricole française. Nous leur demandons de mettre en place de nouveaux leviers législatifs pour renforcer le bouclier des agriculteurs et de leurs coopératives, et non de nouvelles barrières ou des mesures prises dans la précipitation.

*« Choisir un produit coopératif, c'est faire le choix de soutenir la souveraineté alimentaire française, car en lien direct avec la production des filières agricoles de nos territoires. Nous appelons les sénateurs à faire le choix de la production agricole française et à promouvoir un traitement différencié pour les coopératives. Aujourd'hui, ce dont a besoin le secteur agricole et alimentaire français c'est davantage d'un choc de simplification et de compétitivité que d'une « énième » loi qui ne change rien au déséquilibre du rapport de force subi par les entreprises. »*

Dominique Chargé,  
Président de La Coopération Agricole

### Contact presse :

Sabri Derradji – [sderradji@lacoopagri.coop](mailto:sderradji@lacoopagri.coop) – 06 61 85 90 77

